

Les décors doivent être réalisés en matériaux de catégorie M3 (moyennement inflammable : bois). Sont interdits les décors à base de carton ou papier, tissus non ignifugés. En outre, aucune exigence de réaction au feu n'est imposée pour les accessoires.

**Consignes en cas d'incendie :**

1) DES LA DECOUVERTE D'UN FOYER D'INCENDIE

- S'il s'agit d'un début d'incendie, attaquez le feu sans prendre de risque avec un extincteur ;
- Si vous ne pouvez pas maîtriser le feu, actionnez l'une des commandes d'alarme ;
- Donnez l'alerte : appelez les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou le 112 sur votre téléphone ou celui situé dans l'entrée.

2) EVACUATION

- A l'audition du signal sonore, faites sortir le public rapidement mais sans précipitation ;
- Avant de quitter les lieux, fermez portes et fenêtres (sans fermer à clé) ;
- Après s'être assuré que la salle est vide, suivez les dernières personnes qui évacuent ;
- Dans la fumée, baissez-vous : l'air frais et la visibilité sont près du sol.
- Ne revenez pas en arrière sans l'avis des pompiers.

L'organisateur certifie qu'il a :

- pris connaissance des consignes de sécurité ainsi que des éventuelles consignes particulières données par l'exploitant et s'engage à les respecter ;
- procédé avec l'exploitant ou son représentant à une visite de l'établissement et à une reconnaissance des voies d'accès et des issues de secours ;
- reçu de l'exploitant une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose l'établissement.

Fait à VARENNES-VAUZELLES, le 19 janvier 2017

L'EXPLOITANT,  
Le Maire,

  
Isabelle BONNICEL  
Lu et Approuvé

LE LOCATAIRE  
Association PodShows

Damien VACHER  
Lu et approuvé